

DÉPARTEMENT	HÉRAULT
CANTON	MEZE
COMMUNE	MEZE

LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,
 VU, le code de la route et notamment les articles R.411, R.411-8, R.417-6 et R.411-25 al.3
 VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du
 24.11.1967,
 VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,
 VU, la demande sollicitée dans l'urgence par l'entreprise « COLAS » sise, avenue des Eaux
 Blanches à 34200 SETE,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison des travaux d'assainissement, 13 rue du
 Chevalet, de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon
 déroulement des travaux et d'éviter tout risque d'accident.

CIRCULATION URBAINE ARRÊTE :

**RUE DU CHEVALET
 AVENUE MARECHAL LECLERC**

Article 1 : Un alternat de circulation par feux tricolores est instauré depuis l'angle de la rue
 du Chevalet et l'avenue Maréchal Leclerc, jeudi 29 septembre et vendredi 30 septembre
 2022, de 09h00 à 18h00.

La réfection de voirie doit être identique de celle avant les travaux.

Article 2 : La vitesse est limitée à 10km/h, depuis l'angle de la rue du Chevalet et l'avenue
 Maréchal Leclerc, jeudi 29 septembre et vendredi 30 septembre 2022, de 09h00 à 18h00.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise « COLAS » sise,
 avenue des Eaux Blanches à 34200 SETE, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en
 vigueur.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux
 lois et règlements en vigueur.

Article 6 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de
 MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services
 Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
 l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 27 septembre 2022.

Le Maire

Thierry BAEZA

